

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 13 mars 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également Monsieur Richard Sévigny, directeur d'arrondissement
présents: Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0031 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0032 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour l'Arrondissement de Beauport, année 2017

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour l'Arrondissement de Charlesbourg, année 2017

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour l'Arrondissement de Beauport, janvier 2018

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour l'Arrondissement de Charlesbourg, janvier 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 35.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2190, avenue Larue, lot 1 987 750, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2190, avenue Larue, lot 1 987 750, quartier des Chutes-Montmorency. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2018-0033 Demande de dérogation mineure - 2190, avenue Larue, lot 1 987 750, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A5GT2018-005

Considérant que la requérante a déposé une demande de dérogation mineure pour une propriété sise au 2190, avenue Larue, lot 1 987 750 du cadastre du Québec, afin de permettre une aire de stationnement située à 2,3 mètres d'une ligne avant d'un lot sur lequel un usage autre qu'un usage de la classe Habitation est exercé, au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 616 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4;

Considérant que le préjudice occasionné n'a pas été démontré puisque le propriétaire a choisi volontairement de réduire le nombre de cases de stationnement de 15 cases afin d'ajouter de l'espace commercial;

Considérant que le projet de la requérante rendrait également l'aire verte non conforme au pourcentage d'aire verte minimal prescrit à la grille des spécifications concernée;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernoult, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de refuser la dérogation mineure demandée pour une propriété sise au 2190, avenue Larue, lot 1 987 750 du cadastre du Québec, afin de permettre une aire de stationnement située à 2,3 mètres d'une ligne avant d'un lot sur lequel un usage autre qu'un usage de la classe Habitation est exercé, au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 616 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est ouverte à l'intention des citoyens.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0034 **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb*, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard) - **A5GT2018-008****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb*, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0035 **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **A5GT2018-009****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0036 **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha*, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - **A5GT2018-010****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha*, R.C.A.5V.Q. 198 (Projet visant à créer la zone 55183Hb afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0037 **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une***

utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5GT2018-012

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0038 ***Approbation des projets de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie de territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 et relativement à l'approbation de plans de construction sur ce lot, R.C.A.5V.Q. 195 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5GT2018-011***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194;*
- 2° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction sur la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 195.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0039 ***Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA à l'égard de l'insertion - Adresse projetée 25-27-29, rue Maurice-Champagne, lot projeté 6 198 260, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - A5GT2018-007***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver les nouveaux plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés le 5 mars 2018 pour ce qui est des perspectives et du milieu environnant et ceux déposés le 7 mars 2018 pour la nouvelle implantation et avec les nouvelles plantations, et ce, pour la demande de permis numéro 20180112-030 relativement à la construction d'une habitation trifamiliale isolée de deux étages sise à l'adresse projetée 25-27-29, rue Maurice-Champagne, tout en

tendant d'abaisser le rez-de-chaussée, dans la mesure du possible, à 76,76 mètres, et ce, compte tenu :

- que le bâtiment principal a été déplacé vers le nord-est, soit vers le boulevard des Chutes, de plus 1,7 mètre, portant la distance entre le bâtiment projeté et celui du 35, rue Maurice-Champagne à plus de 10 mètres, réduisant ainsi de façon très significative l'impact du gabarit du bâtiment projeté sur ce dernier;
- l'ajout d'un arbre en cour latérale gauche et d'un arbre en cour arrière ainsi que l'ajout d'un autre arbre indigène à grand déploiement entre le bâtiment projeté et celui du 35, rue Maurice-Champagne en cour latérale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0040 **Modification à la résolution CA5-2018-0006 - Avis d'intention de modifier le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa (district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5GT2018-013 (Modifie CA5-2018-0006)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de modifier la résolution CA5-2018-0006 - *Avis d'intention de modifier le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa (district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*, afin qu'elle se lise comme suit :

– d'adopter un avis d'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa*, afin d'y prescrire les normes de lotissement suivantes :

- Zone 51004Fa : superficie minimale de lot de 1 500 mètres carrés et largeur minimale de lot de 25 mètres;
- Zone 51012Fa : superficie minimale de lot de 3 000 mètres carrés et largeur minimale de lot de 50 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0041 **Retrait de la reconnaissance du Comité arrondissement de Beauport Ville en santé - A5LS2017-054**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de retirer l'organisme « Comité arrondissement de Beauport Ville en santé », situé au 2100, avenue Deblois, Québec (Québec) G1E 3V7 de la liste des organismes reconnus par la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0042 Subventions à plusieurs organismes pour la mise en place de la programmation d'événements ou de projets culturels - A5LS2018-003 (CT-2360686)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement de subventions aux organismes suivants pour un montant total de 23 500 \$:

- Groupe vocal Atmosphère inc. : 5 000 \$ pour le projet Fin de semaine chantante 2018;
- Société d'art et d'histoire de Beauport inc. : 3 500 \$ pour la série de concerts à la maison Tessier-dit-Laplante;
- Conseil beauportois de la culture inc. : 5 000 \$ pour le projet L'avenue Royale fête Noël 2018;
- Harmonie des Cascades de Beauport : 5 000 \$ pour le projet Québec en harmonie 2018;
- École de musique des Cascades de Beauport inc. : 5 000 \$ pour le projet Jazz'Art 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0043 Subvention de 3 500 \$ au « Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport » pour la réalisation de la randonnée cycliste familiale La Cinq 2018 - A5LS2018-011 (CT-2361100)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser une subvention de 3 500 \$ au « Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport », pour la réalisation de la randonnée cycliste familiale La Cinq qui aura lieu le dimanche 17 juin 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0044 Autorisation de conclure une entente entre la Ville de Québec et l'organisme Le Pivot relativement au versement d'un soutien financier pour les années 2018, 2019 et 2020, 2020 constituant une année d'option - A5LS2018-010 (CT-2361156)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et Le Pivot, quant au versement par la Ville de Québec d'un soutien financier pour les années 2018, 2019 et 2020, le tout selon les modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe pour en faire partie intégrante;
- 2° de demander au conseil de la ville d'autoriser le conseil d'arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville de Québec, relativement à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et Le Pivot, quant au

versement par la Ville de Québec d'un soutien financier pour les années 2018, 2019 et 2020, le tout selon les modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe pour en faire partie intégrante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0045 Participation de monsieur le président Stevens Mélançon et messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Jean-François Gosselin aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018 - A5DA2018-010

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- d'autoriser la participation de monsieur le président Stevens Mélançon aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018, ainsi que le remboursement des frais encourus, incluant les frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives, et ce, pour un montant maximum de 2 300 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser la participation de monsieur le conseiller Jérémie Ernould aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018, ainsi que le remboursement des frais encourus, incluant les frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives, et ce, pour un montant maximum de 2 100 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser la participation de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Gatineau du 16 au 18 mai 2018, ainsi que le remboursement des frais encourus, incluant les frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives, et ce, pour un montant maximum de 2 300 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autres unités administratives

CA5-2018-0046 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'été 2018 - Lot 4 - Arrondissements de Charlesbourg et Beauport (Appel d'offres public 51296) - AP2018-091

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adjuger à la firme « Construction DJL inc. » le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'été 2018 - Lot 4 - Arrondissements de Charlesbourg et de Beauport, conformément à la demande publique de soumissions 51296 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 février 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0047 **Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour des travaux d'entretien hivernal de divers stationnements - Lot 2 - Arrondissements de Beauport et de La Haute-Saint-Charles - Saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (Appel d'offres public 50724) - AP2018-126 (CT-2358280)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 20 622,27 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à la firme « 9195-4735 Québec inc. (Entreprises Delisle) » en vertu de la résolution CA5-2017-0193 du 12 septembre 2017 relativement au contrat pour des travaux d'entretien hivernal de divers stationnements - Lot 2 - Arrondissement de Beauport - Saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, conformément à l'avis de modification numéro 2 ci-annexé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2018-0048 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogatoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)* - A5DA2018-002**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogatoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0049 **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53107Ha, R.C.A.5V.Q. 190 (Réparation ou reconstruction d'un bâtiment principal malgré l'implantation et le lot dérogoires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-002**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 53107Ha, située approximativement à l'est de la côte de Courville, au sud du boulevard des Chutes, à l'ouest de la rue Saint-Raphaël et au nord de la rue Boulet. Dans cette zone, le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 30 %. De plus, les normes d'implantation particulières applicables à un bâtiment isolé de trois logements du groupe H1 logement sont supprimées. Enfin, ce règlement autorise désormais la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal dérogoire protégé qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suite à une cause hors du contrôle du propriétaire, et ce, malgré son implantation dérogoire. Cette réparation ou reconstruction peut également se faire lorsque le bâtiment principal est implanté sur un lot dérogoire.

Adoption des règlements

CA5-2018-0050 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée relativement à la séance du mois d'août, R.C.A.5V.Q. 196 - A5DA2018-006**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée relativement à la séance du mois d'août*, R.C.A.5V.Q. 196.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0051 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-007**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha*, R.C.A.5V.Q. 189 (Projet visant à augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à deux étages et 9 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0052 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-011

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 1 986 834 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 183 (Permission temporaire pour un débit d'alcool au 2463, avenue Royale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.5V.Q. 1* et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.5V.Q. 1*, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 15 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement